

Image not found or type unknown



Re travail differe et indice de revaloristion

Par **mamie111**, le **28/05/2010** à **00:00**

Bonjour, rn mon frere réclame un salaire différé , mais il reconnait avoir eu des avantages en nature et notamment une voiture neuve en 1971 d'une valeur de 15000 F .Le notaire va déduire cet avantage du salaire du , mais il convertit les francs en euros , alors que mon avocat , d'après un texte me dit que le notaire doit calculer la valeur de la voiture avec l'indice de revalorisation que nous a fourni l'INSEE , qu'en pensez-vous ?rnmerci